

2. L'infrastructure

2.1 Les bâtiments

En 1998, le siège de la BCL fut transféré de l'immeuble 63, avenue de la Liberté au 2, boulevard Royal dans la propriété acquise par l'Institut Monétaire Luxembourgeois en mars 1998. Cette propriété comprend deux bâtiments, l'un date du début du siècle (l'«Ancien Royal») et l'autre est de date plus récente (le «Nouveau Royal»). D'importants travaux de réfection et d'aménagement ont été réalisés dans l'immeuble «Ancien Royal» afin de pouvoir mettre à profit au maximum la surface disponible. L'immeuble «Nouveau Royal» n'est actuellement pas encore occupé mais les travaux d'aménagement de locaux de bureaux, de la Caisse centrale et du noyau informatique de la Banque se trouvent dans un stade déjà avancé de planification et seront achevés, selon les prévisions actuelles, vers la fin de l'an 2000.

Par suite de la cessation des activités à Luxembourg de la Banque Nationale de Belgique, la BCL occupe l'immeuble 37A, boulevard Prince Henri, dans lequel elle continue les activités de la Caisse centrale précédemment exercées par la BNB à cette adresse. La Caisse centrale de la BCL sera installée au site «Nouveau Royal» après achèvement des travaux en 2000 pour assurer la mise en circulation des billets et pièces en euro au Luxembourg.

Le noyau informatique de la BCL est installé actuellement à l'ancien siège de l'Institut Monétaire Luxembourgeois. Il sera aussi transféré au site «Nouveau Royal» en 2000.

L'immeuble "Villa Louvigny", acquis par l'Institut Monétaire en 1996 et donné en location à l'Etat depuis cette date, a été cédé en 1998 à ce dernier.

2.2 L'informatique

L'informatique de la BCL est organisée en 2 volets principaux:

- les systèmes qui remplissent des besoins généraux, comme l'accès aux outils de bureautique et à des données statistiques;
- les systèmes qui servent la fonction principale de la banque centrale, c'est-à-dire les opérations monétaires et les systèmes de paiement.

Les besoins généraux concernent la bureautique où la banque utilise un logiciel de type groupware qui est relié à la messagerie fonctionnant dans le cadre du SEBC, mentionnée plus haut.

Pour les besoins de la surveillance des entités surveillées depuis le 1^{er} janvier 1999 par la Commission de surveillance du secteur financier, ainsi que pour celui de l'établissement de statistiques financières, soit pour le besoin national, soit pour les besoins d'institutions internationales, la BCL a mis en place, au courant de l'année écoulée, deux applications de communication, pour la transmission de données en provenance des banques et des OPC. Les données des entités surveillées et soumises au reporting statistique sont transmises par voie électronique, et alimentent une base de données et des applications pour la surveillance et pour l'établissement de statistiques.

Des liens de télécommunication existent avec des institutions internationales pour l'échange de données statistiques, ainsi qu'avec le STATEC.

Les systèmes et applications du deuxième volet ont été décrits en grande partie au point 6 du chapitre 2 ci-dessus.

Il reste à mentionner les applications du front-office et du back-office, ainsi que de la comptabilité qui utilisent un logiciel bancaire. Il existe un lien entre l'application comptable et TARGET au niveau de la gestion des comptes des banques participantes.

2.3 *Autres équipements*

Suite à la cessation des activités à Luxembourg de la Banque Nationale de Belgique, la BCL a repris l'ensemble des installations de la Caisse centrale, dont notamment les machines de tri de billets. Parmi ces machines figure un modèle de nouvelle

génération, équipée d'une caméra de haute technologie qui assure l'authentification et le triage de billets à grande vitesse. Le nombre moyen de billets traités est de 40 000 par heure, ce qui permet un rendement journalier de l'ordre de 300 000 billets. Cette machine est équipée également d'un dispositif de destruction en ligne des billets inaptes à la circulation. L'ensemble du processus (authentification, comptage, triage, destruction) est surveillé et enregistré électroniquement. Cette acquisition, déjà utile pour le traitement des billets luxembourgeois et belges, permettra en outre un traitement optimal des futurs billets en euro.